

Questions de la consultation - Salaire minimum vital

1. Est-il réaliste de demander aux producteurs de mesurer les salaires et les avantages sociaux selon une méthodologie définie ?
2. Si oui, quelle méthodologie convient-il d'adopter ? Si ce n'est pas le cas, pourquoi ?
3. Est-il réaliste de demander à l'organisme de certification (CAB) de vérifier la mesure des salaires et des avantages sociaux selon une méthodologie bien définie ?
4. Si ce n'est pas le cas, quels sont les défis à relever ?
5. Est-il réaliste de demander aux producteurs d'élaborer un plan d'amélioration des salaires ?
6. Si ce n'est pas le cas, quels sont les défis à relever ?
7. L'indicateur 3.8.8 exige le versement d'un minimum de deux tiers des revenus antérieurs pendant le congé de maternité (conformément à la convention 183 de l'Organisation internationale du travail). Cela correspond-il à la pratique actuelle dans les fermes aquacoles ?
8. Si ce n'est pas le cas, dans quelle mesure cet indicateur est-il réalisable ?